



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Gino BOISMORIN, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

**Absents excusés :** Catherine ALBERT, Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Isabelle BOUTIN, Alain BATAILLER donne pouvoir à Arnold NEMETH, Laurence BROSSARD donne pouvoir à Didier ROUGER, Magali BRUNEAU donne pouvoir à Ericka JEANNIERE, Charles CASTELAIN donne pouvoir à Camille CHUPIN, Sophie COUTANT donne pouvoir à Martine MACHEFER, Christine DABIN donne pouvoir à Patrick CHARTIER, Monique DESLANDES donne pouvoir à Bernard PANNEFIEU, Christine DEUIL donne pouvoir à Patrick MOREAU, Carole DIARD donne pouvoir à Isabelle RIPOCHE, Roger DUPONT donne pouvoir à Christophe SANUDO, Brigitte FOREST donne pouvoir à Danielle LEPAGE, Sylvie GAILLARD donne pouvoir à Bernadette MORFOISE, Caroline GUYOMARD, Colette HAMARD donne pouvoir à Jean-Paul BOURGEOIS, Yannis JADIN donne pouvoir à Gabriel FREULON, Josiane LANDEAU, Jacques LE GALLOUDEC donne pouvoir à Gino BOISMORIN, Catherine LECLERCQ donne pouvoir à Bernard AUBIN, Isabelle MAILLET donne pouvoir à Elisabeth DESSOMME, Margot MANNI donne pouvoir à Bruno PICCIN, Christine MOISON donne pouvoir à Gérard MOINEAU, Jean-Charles PRONO donne pouvoir à Patrice BOUCHER, Annick RICHARD donne pouvoir à Myriam BERANGER

**Absents :** Cyril AUBRY, Isabelle AZZOZI, Michelle BERNARD, Fabrice BERNIER, Olivier BIGEARD, Marie-France BOISSARD, Pascal BOUCHER, Françoise EON, Véronique GONEL, Nicolas GORISSE, Philippe GUYON, Nicole JARRY, Hervé LUCAS, Mathieu MARCHAND, Sylvie MENJON, David MERCIER, Marie-Hélène NICO, Daniel RAULT, Olivier ROBERT, Laurence ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 111 / présents : 66 / votants : 88

Monsieur Claude GUILLET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 21 mars 2019 qui n'appelle pas de commentaire.

Le compte-rendu est approuvé par 78 voix pour, 1 blanc et 5 abstentions.

*Arrivée de Madame Emmanuelle TENAILLEAU*

Il donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

### **I – DOSSIER – STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LOIRE-AUTHION : AXES PRIORITAIRES, CIBLES ET PROJETS PORTEURS**

---

Ce point ne sera pas traité car les travaux de la commission communication du 15 avril, qui a été annulée, ne sont pas finalisés. Cela permettra également à la personne recrutée pour le remplacement d'Elsa Menu de pouvoir s'approprier le dossier.

Ce sujet est donc reporté à une date ultérieure.

## II - URBANISME - AMENAGEMENT

---

### **N°01: PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Madame Huguette MACE, adjointe en charge de l'aménagement et du développement local, expose que par délibération du 12 mars 2018, Angers Loire Métropole a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant une partie de son territoire. En effet, depuis l'arrêt de projet du PLUi en décembre 2015 et son approbation le 13 février 2017, le territoire de la Communauté urbaine a évolué avec l'intégration des communes de Pruillé et de Loire-Authion.

Cette révision générale a donc pour objectif premier d'élargir le PLUi aux communes ayant récemment intégré la Communauté urbaine afin de disposer d'un document unique sur l'ensemble du territoire communautaire et de prendre en compte les créations récentes de communes nouvelles.

Une réunion publique a eu lieu à Corné le 12 février dernier et une autre aura lieu le 13 mai à Angers Loire Métropole.

En parallèle, d'ici à juin, un travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les zonages et le règlement du PADD devra avoir lieu. Une réunion des personnes publiques associées aura lieu en juin.

Rappel de ce qu'est le PADD :

- Le **projet politique** pour le développement du territoire à l'horizon 2027
- Il couvre **l'intégralité du territoire d'ALM** et prend en compte les spécificités locales
- Il contient des **orientations générales concernant l'aménagement du territoire** : *paysage, espaces naturels, espaces agricoles, habitat, déplacements, économie et commerce, énergie...*
- Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain

Les orientations du PADD doivent donc donner lieu à un débat au sein de l'instance communautaire ainsi qu'au sein de chacune des instances communales.

Les conseils des communes déléguées d'Andard, Bauné, Brain-sur-l'Authion, Corné, La Bohalle, La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire ont donc été appelés à donner leur avis sur le débat sur les orientations du PADD avant avis du conseil municipal de Loire-Authion.

- Commune déléguée d'Andard : avis favorable du 5 février 2019
- Commune déléguée de Brain sur l'Authion : avis favorable du 5 février 2019
- Commune déléguée de La Bohalle : avis favorable du 5 mars 2019
- Commune déléguée de Corné : avis favorable du 19 mars 2019

Madame MACE précise qu'en l'absence d'avis des conseils communaux de Bauné, La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire, leurs avis sont réputés favorables.

Madame Marie-France RENOU soulève également la problématique de l'engorgement de la RD 347 aux portes de l'agglomération angevine. Elle indique ensuite que dans le PLU de Corné un centre de secours commun à Bauné et Corné avait été positionné à proximité du rond-point de Bauné sur la RD 347. Après réflexion, il serait plus pertinent de prévoir une emprise pour localiser ce futur centre de secours entre les communes déléguées de Bauné et Corné.

Monsieur le Maire précise que cette remarque est de portée Loire-Authion et qu'il faut l'ajouter aux observations formulées. Un courrier au SDIS a été préparé pour réaffirmer cette position.

Madame MACE revient sur deux remarques formulées par Madame Marie-Madeleine DA SILVA-BEAULIEU en conseil communal et tient à expliquer pourquoi elles n'ont pas été retenues. La première concernait le projet de production de 2100 logements qui était jugé trop ambitieux. Madame MACE répond que sur ALM les objectifs sont revus (à la baisse) au niveau du PLUi et concernant Loire-Authion il convient de retravailler sur cette problématique.

La deuxième remarque était de limiter à 20 logements par hectare la densité dans le cœur de la polarité. Madame MACE précise que, dorénavant, il convient de respecter 25 logements par hectare dans les polarités.

Monsieur le Maire ajoute que dans l'ancien SCoT, qui est toujours en application, les polarités à enjeux stratégiques étaient à 30 logements/hectare. Il a été compliqué de réduire ce nombre à 25 logements/ha. Il précise que la notion de polarité est plus complexe aujourd'hui et on évoque davantage la notion de centralité. Il déclare qu'une partie de ces logements sera en R+1 voire R+2 et s'appuie sur l'exemple de la commune déléguée de Corné qui a un cœur de bourg en R+2.

*Arrivée de Monsieur Eric HERVE*

Madame Sophie LEROY demande ce qu'est le barreau nord évoqué par Madame MACE dans les observations émises par le conseil communal de Brain-sur-l'Authion.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du barreau situé à l'est qui remonte vers le nord de la RD 347 et qui permet de faire un lien avec l'A11. L'idée est de créer une liaison entre l'A11 et Loire-Authion. L'axe Brain-sur-l'Authion/Le Plessis-Grammoire devient un barreau mais il n'est pas structuré. Il existe des possibilités pour créer un axe en utilisant des voiries actuelles.

Le cœur du débat porte sur la question du financement par l'un ou l'autre, voire par les deux acteurs principaux, que sont le département et l'agglomération angevine.

Madame RENOU estime que l'ensemble des maires des communes à l'est d'ALM peut agir sur ce thème.

Le conseil municipal, par 81 voix pour, 2 voix contre, 2 blancs et 1 abstention, émet un avis favorable aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et formule les observations suivantes :

- Conforter la gare de La Bohalle,
- Compléter et améliorer l'offre de transports collectifs et conduire une politique incitative en matière d'intermodalité,
- Redimensionner (dans le cadre de la future métropole), l'axe RD 347 et réfléchir à « un barreau Est » au nord de la RD 347,
- Faciliter les projets agricoles locaux et l'accès à la terre dans le respect de l'environnement,
- Créer de l'emploi local en développant les zones d'activités de La Perrière et de l'Actiparc ?
- Positionner une emprise pour le futur centre de première intervention Corné-Bauné entre les communes déléguées de Bauné et Corné.

### **III - FINANCES**

---

#### **N°02 : VOTE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS**

Madame Géraldine GUILLAUT, adjointe en charge de la lecture publique, l'enseignement musical et la programmation culturelle, explique que la demande de subvention déposée par l'association Le Lieu, dont le siège est fixé au sein de la commune déléguée de La Bohalle, comporte un volet culturel.

Le conseil municipal, par 52 voix pour, 29 voix contre, 1 blanc et 4 abstentions, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 750 € à l'Association Le Lieu.

**N°03 : GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE PODELIHA POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS DU DOMAINE DES ACACIAS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUNÉ**

Monsieur Patrick CHARTIER, adjoint aux finances, indique que la société HLM Immobilière Podeliha a formalisé une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour la rénovation énergétique des 12 logements du Domaine des Acacias, commune déléguée de Bauné. Il précise en outre, qu'Angers Loire Métropole est également associée pour la garantie des 50% restants.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant :	100 000 €
Durée totale :	15 ans
Taux :	livret A – 0,75 %
Périodicité :	annuelle
Organisme prêteur :	Caisse des dépôts et consignations
Garantie :	Ville de Loire-Authion à hauteur de 50% du prêt

Le conseil municipal, par 81 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, autorise le Maire à signer toutes les pièces concourant à cette décision.

**N°04 : CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUNÉ – AVENANTS AUX MARCHÉS LOT N°1 TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX / VRD ET LOT N°16 ÉQUIPEMENTS DE CUISINE**

Monsieur le Maire présente les avenants à passer avec deux entreprises dans le cadre du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire sur la commune déléguée de Bauné. Ces avenants se rapportent au lot n°1 – Terrassements généraux / VRD, attribué à la société Pigeon TP, pour 3 559 € HT et au lot n°16 Equipements de cuisine, attribué à la société Benard, pour 297 € HT.

Monsieur Arnold NEMETH précise que les travaux du lot 1 se rapportent à des avaloirs et des réseaux d'eaux pluviales sous le parking de l'école.

Le conseil municipal, par 84 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention décide de valider ces deux avenants qui portent le marché global de 3 623 812.67 € HT à 3 627 668.67 € HT (4 353 202.40 € TTC).

*Arrivée de Monsieur Bernard PANNEFIEU*

## **IV - SOCIAL**

---

**N°05 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AIDAL**

Madame Marie-France RENOUE, adjointe en charge de l'action sociale, expose que par délibération n°2018-12-01 du 20 décembre 2018, le conseil municipal a validé le projet politique de disposer d'un centre social Loire-Authion, en a confié le portage opérationnel à l'AIDAL et a soutenu sa candidature à l'agrément centre social auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'AIDAL a obtenu l'agrément centre social à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'association est donc tenue de mettre en œuvre le projet social validé tant par la CAF que par la commune de Loire-Authion.

Par ailleurs, dans le cadre de son Projet Artistique et Culturel de Territoire 2017-2021, la commune de Loire-Authion, en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels locaux, a défini des enjeux prioritaires relevant de la démocratisation culturelle, de l'animation du territoire et de l'émergence d'une identité commune.

Rappel des grands axes du centre social :

- Renforcer le bien vivre ensemble à Loire-Authion
- Développer le soutien aux familles et à la parentalité
- Organiser l'accueil sur l'ensemble du territoire
- Soutenir et développer la solidarité sur le territoire

Ces objectifs se déclinent de la manière suivante :

- Création des maisons des habitants dans chaque commune déléguée / Vivre ensemble
- Solidarité / Convivialité
- Epanouissement des jeunes
- Animation collective famille
- Echange de savoirs/numérique
- Citoyenneté / vie associative : en complémentarité des actions menées par la commune de Loire-Authion.

La mission de soutien à la vie associative locale passe par la mise en place d'un Point Local d'Appui et d'Information aux Associations comprenant :

- L'accueil, information généraliste des associations,
- Les aspects juridiques, budgétaires, statutaires, organisationnels,
- Le soutien au développement du tissu associatif local par tout type d'actions nécessaires (actions de formation notamment, soutien au montage de projets...).

Un bilan annuel aura lieu avant le 30 juin de chaque année et des rencontres régulières seront effectuées pour faire l'état d'avancement des activités.

Monsieur Roger TCHATO s'interroge sur la convention. C'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'un partenaire privilégié détermine la politique d'un centre social. Les objectifs et les moyens ont été définis dans la convention. Il est également noté qu'une évaluation sera faite en fin d'année. Or il déplore qu'il n'y ait pas d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité (la capacité à atteindre les objectifs fixés) de la prestation et d'en apprécier l'efficience.

Les indicateurs devraient figurer sur la convention et faute de mentionner ces indicateurs, Monsieur TCHATO s'abstiendra d'approuver cette convention en l'état, estimant qu'il en va de la bonne utilisation des fonds publics.

Madame RENOU répond que dans l'article 6 de la convention, il est stipulé qu'un dossier annuel d'évaluation des actions réalisées sera effectué sur la base des critères d'évaluation définis qui vont être travaillés. Un bilan annuel et des rencontres régulières auront lieu. Toutefois le calendrier n'a pas permis d'anticiper la production des indicateurs. L'agrément de la CAF a été donné récemment et la priorité s'est portée sur l'élaboration de la convention afin de permettre le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte à l'AIDAL qui a besoin de financements.

Monsieur TCHATO comprend l'urgence de la convention afin de pouvoir verser la subvention à l'AIDAL mais insiste sur le fait que 3 éléments-clés devraient y figurer : les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et les indicateurs d'appréciation.

Monsieur le Maire propose qu'il soit ajouté dans le courrier à l'AIDAL que le versement de la subvention sera soumis à la réalisation des objectifs matérialisés par des indicateurs qui seront inscrits en annexe ou en avenant à la convention.

Madame MACE ajoute que la convention, dans la rubrique consacrée à l'épanouissement des jeunes, ne mentionne pas la prévention qui est un axe sur lequel il convient de travailler dans ce projet.

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette notion.

Madame Elisabeth DESSOMME précise que dans le dossier annuel d'évaluation, figureront les actions réalisées.

Le conseil municipal, par 57 voix pour, 20 voix contre, 3 blancs et 8 abstentions, approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'AIDAL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, renouvelable une fois après évaluation et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants à ladite convention dès lors que ceux-ci se rapportent à des éléments ne bouleversant pas de manière significative les objectifs et engagements énoncés de la convention initiale.

## V - INFORMATIONS DIVERSES

---

Monsieur Alain HORNOY, adjoint en charge de la sécurité des personnes et des biens, donne quelques informations sur la consultation lancée pour la surveillance du territoire. Trois entreprises candidates ont répondu à cette consultation.

La Commission Sécurité a retenu pour sa part une formule mixte pour la surveillance :

- Du 01/05 au 30/09/2019 (5 mois de période estivale) une surveillance quotidienne : du lundi au jeudi inclus + dimanche, de 22h à 1h + vendredi et samedi de 21h à 3h **soit 27 heures hebdomadaires**
- Du 01/10/2019 au 30/04/2020 (7 mois) surveillance réduite aux week-ends : vendredi et samedi de 21h à 3h  
et congés scolaires : du lundi au jeudi inclus + dimanche, de 22h à 1h

**Soit 12 heures hebdomadaires hors vacances scolaires et 27 heures hebdomadaires en période de vacances scolaires**

Après analyse du service marché, l'offre de la société CGS Intervention de Changé, mieux-disante au regard des critères de jugement, notamment sur les critères techniques, a été retenue pour 36 714,82 € TTC sur une année.

Monsieur HORNOY précise que pour les 8 mois de l'année 2019 le montant de la mission s'élève à 27 325,24 € TTC.

Il rappelle que le montant des missions effectuées en 2018 s'est élevé à 22 925 € TTC pour 24 semaines.

Monsieur Grégoire JAUNEAULT remercie la commission qui a travaillé et fait de la sécurité un axe important de Loire-Authion. Il fait part d'une situation particulièrement préoccupante qui s'est produite la veille sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion. Il estime que la surveillance du territoire est une première étape ; toutefois il pense qu'il faut aller plus avant avec la pose de caméras de vidéo-protection.

Monsieur le Maire déclare qu'il ne faut pas se focaliser sur une seule commune déléguée.

Monsieur Bernard PANNEFIEU juge normal et évident que les personnes victimes de tels agissements portent plainte systématiquement.

Monsieur HORNOY rappelle qu'il n'y avait plus de surveillance depuis la fin des vacances d'hiver 2019.

Madame MACE informe que les rondes de la société de surveillance ont effectivement apporté plus de tranquillité.

Monsieur Joël AUZANNE annonce que les évènements qui se sont déroulés mettent en lumière le fait que Loire-Authion est sous dotée en matière de gendarmerie.

Monsieur le Maire déclare avoir insisté auprès des services de gendarmerie pour que tous les postes soient pourvus et que le territoire soit doté d'une gendarmerie à l'échelle Loire-Authion.

Madame GUILLAUT informe que le spectacle « Ma vie de grenier » aura lieu samedi 20 avril à 20h30 à Saint-Mathurin-sur-Loire.

La Main Verte aura lieu samedi 27 avril toute la journée avec un temps fort à 11h avec l'inauguration des jardins familiaux à Brain-sur-l'Authion.

Un concert de l'Harmonie aura lieu à l'espace Jeanne de Laval à Andard le 4 mai.

## **VI - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

La séance est levée à 21 heures 50.